

Procès-verbal

Conseil d'Administration

du 03 février 2011

Approuvé au Conseil d'administration du
24 mars 2011

Procès-verbal du Conseil d'Administration du 03 février 2011

Le Conseil d'Administration de l'Université a été réuni en séance plénière le 03 février 2011 à 14h15 à la salle du Conseil à la Présidence de l'Université, 40 rue de Rennes, sous la présidence de Monsieur MARTINA.

Membres du Conseil d'Administration		
M. MARTINA Daniel	Président de l'Université	Présent
Collège enseignants A		
Mme BAULANT Camille	UFR Droit, Economie et Gestion	Présente
M. DENECHERE Yves	UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines	Présent
M. FRERE Pierre	UFR Sciences	Présent
M MOGUEDET Gérard	UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines Vice-Président du Conseil d'Administration	Présent
M. SAINT-ANDRÉ Jean-Paul	UFR Médecine	Présent
M. SAULNIER Patrick	UFR Sciences Pharmaceutiques et Ingénierie de la Santé	Présent
Collège enseignants B		
M. BOUJON Christophe	UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines	Présent
M.CLEDY Jean-Luc	IUT	Présent
M. CHRISTOFOL Hervé	ISTIA	Procuration à Mme REY
M. DUMAS Christophe	UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines Vice-Président aux Ressources Humaines	Procuration à M. Denéchèrepuis présent
Mme LE RAY-RICHOMME Anne-Marie	UFR Sciences Pharmaceutiques et Ingénierie de la Santé	Présente
Mme REY Anne	UFR Ingénierie du tourisme, du bâtiment et des services	Présente
Mme FAVREAU Michèle	UFR Droit, Economie et Gestion	Présente
Collège BIATOS		
M. LEMAITRE Bertrand	DSI	Procuration à M. Coadou
M HAMARD Patrick	UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines	Présent
M. COADOU Franck	ISTIA	Présent
Collège étudiants		
M. Anaël ROINARD (suppléant de M. TANNOU Thomas)	UFR Médecine Fé2A et indépendants, vitamine ton campus	Présent
Mlle Lan-Min LE BIHAN	UFR Sciences pharmaceutique et ingénierie de la santé Fé2A et indépendants, vitamine ton campus	Procuration à M. ROINARD
M. BADIH Yassine Titulaire	UFR Sciences Vis ton campus	Absent
M. MICHEL Jérémie Titulaire	UFR Droit, Économie et Gestion UNEF, ESD écologie et associations étudiantes	Absent
M. ROCHER Maxime Titulaire	UFR Droit, Économie et Gestion UNI et indépendants, des études pour l'emploi	Présent
Collège personnalités extérieures		
Mme SARAMITO Sophie	Conseil Régional des Pays de la Loire	Présente
M. BLANC, suppléant de M. GAUDIN Christian	Conseil Général de Maine et Loire	Excusé
M. BELOT, suppléant de M. RAOUL Daniel	Communauté d'Agglomération Angers Loire Métropole	Présent
Mme VERNEUIL Muriel	MEDEF Anjou	Présent
M. FOURCADE Alain	CFC-CGC	Présent
M. DELEDEUILLE Michel	Centre APEC d'Angers	Procuration à M. Boujon
Mme THOUIN Danielle	CFDT	Procuration à M.Clédy
Total membres statutaires : 29 18 membres présents, 6 procurations, 5 membres absents		

♦ **Membres statutaires à titre consultatif**

M. Henri-Marc PAPAVOINE - Secrétaire Général, directeur général des services

Mme Nicole GUEHO - Représentante du Recteur

Mme Chantal REMERAND - Agent comptable

♦ **Membres présents invités par le Président**

M. Daniel SCHAUB - Directeur de la Faculté des Sciences

M. Olivier DUVAL - Directeur de l'UFR Sciences pharmaceutiques et ingénierie de la santé

M. Philippe VIOLIER - Directeur de l'UFR Ingénierie du tourisme, du bâtiment et des services

M. Christian ROBLEDO - Directeur de l'ISTIA

M. Antoine FRAILE - Vice-président aux Ressources Humaines

M. Jean-Louis FERRIER - Vice-président du Conseil Scientifique

M. Eric DELABAERE - Vice-président du CEVU

M. John WEBB - Vice-président des Relations Internationales

Mme Isabelle BUSSET - Conseil général du Maine et Loire

♦ **Secrétariat de séance**

Mme Magali ANTHOINE - Secrétariat Général

◆ **Ordre du jour**

1. Information	4
1.1. Agenda	4
1.2. Effectifs.....	4
1.3. Moyens	4
2. Projet Idex Pays de la Loire - Bretagne	5
3. Schéma directeur du système d'information	6
4. Ressources humaines.....	6
4.1. Calendrier de la campagne d'emplois 2012	6
4.2. Personnels contractuels	7
4.3. Procédure de recrutement et de renouvellement des PAST	7
4.4. Mise à jour des primes de responsabilités pédagogiques 2010-2011 suite à l'habilitation des Masters métiers de l'enseignement	7
5. Dispositions budgétaires et affaires statutaires	7
5.1. Demandes de subvention : SAIC, Institut Confucius.....	7
5.2. Convention avec le CROUS concernant les connexions réseau dans les cités universitaires	7
5.3. Convention de partenariat relative à la participation de l'Université d'Angers aux missions de la Maison Départementale des Personnes Handicapées de Maine et Loire.....	7
5.4. Modifications du code des statuts et règlements de l'Université d'Angers : commission vie étudiante, commission d'évaluation, comité de suivi Licence et Licence professionnelle	7
6. Enseignements et vie étudiante	8
6.1. Répartition budgétaire des crédits FSDIE	8
6.2. Convention relative à la licence professionnelle Agriculture biologique – Production – conseil - certification – commercialisation (IUT)	8
6.3. Convention relative au Master Sciences et technologies, spécialité : «Ingénierie des Systèmes et Management de Projets » (ISMP) avec l'Université ABDELMALEK ESSAADI (TANGER TETOUAN) (ISTIA).....	8
7. Procès-verbaux des CA du 07 octobre 2010, du 18 novembre 2010 et du 09 décembre 2010	8
8. Information : décisions prises par le président par délégation d'attribution du CA.....	8

◆ **Annexes**

M. MARTINA rend hommage à Pascal NICOLAS, professeur d'informatique et membre du conseil d'administration, décédé fin décembre 2010. M. NICOLAS avait rejoint l'Université d'Angers en 1991 en tant que Maître de conférences. Après avoir soutenu son habilitation à diriger des recherches en 2003, il est nommé Professeur des universités en Informatique en 2006. Ses recherches sur l'Intelligence artificielle fondamentale ont fait de lui un spécialiste en France de la logique des défauts (l'Art de conclure à partir d'information incomplète). Il avait le souci dans ses recherches d'aller de la théorie vers ses applications.

Il s'était très impliqué dans la vie de l'établissement dès son arrivée notamment au sein du conseil d'administration et des commissions. Son engagement syndical au sein du SNESUP était très dynamique. Il a exprimé son opposition aux dernières réformes de manière constructive et toujours respectueuse des individus qui ne partageaient pas ses opinions, créant ainsi un véritable débat.

Après quelques instants de recueillement, M. MARTINA ouvre la séance à 14H40.

Il accueille Mme SARAMITO, élue à la Région des Pays de la Loire, membre du conseil d'administration.

1. Information

1.1. Agenda

M. MARTINA annonce les prochaines dates à retenir :

- prochains conseils d'administrations : le CA du 10 mars est repoussé au 24 mars, celui du 7 avril est annulé et celui du 12 mai est reporté au 19 mai.
- visite de l'AERES : les 29, 30 et 31 mars 2011.
- bureau : la réunion du bureau initialement prévue le 29 mars aura lieu le 22 mars.
- portes ouvertes de l'université : le 12 février à Cholet et Saumur et 19 février à Angers
- inauguration du site web : le 16 février 2011.

1.2. Effectifs

M. MARTINA profite de la diffusion des chiffres clés 2010 pour annoncer que les effectifs 2011 s'élève à 20 192 inscrits (+ 8%). L'essentielle de cette progression est liée à notre politique de coopération et de non concurrence avec l'UCO concernant les Masters Métiers de l'enseignement. Ces étudiants sont inscrits à l'Université d'Angers. Par ailleurs, hors partenariat avec l'UCO, nos effectifs augmentent tout de même de plus de 2,3%. M. MARTINA note malgré tout quelques points d'inquiétude. Selon lui, l'AERES émettra des réserves quant à certaines formations de Masters à faible effectif, notamment en Sciences. Il faudra soutenir ces masters et trouver des solutions, probablement de type coopératif, et préserver ainsi leur adossement recherche.

1.3. Moyens

M. MARTINA présente la composition des moyens des universités : les moyens affectés par le biais du modèle Sympa et ceux correspondant à la masse salariale.

D'après les informations du ministère, les universités passant aux RCE en 2011 bénéficient d'une augmentation plus importante de leurs moyens. Cela étant dit, toutes les universités connaissent une augmentation à différents niveaux. Les moyens de l'Université d'Angers augmentent de 3% (+700 000€). M. MARTINA rappelle que si le modèle Sympa avait été strictement appliqué, certaines universités auraient dû voir leurs moyens diminuer et l'augmentation des moyens de notre université aurait dû être plus importante. Il constate que les choix politiques du gouvernement ont été différents. Le transfert de charges lié aux RCE et l'augmentation de certains postes de dépenses auront raison de cette augmentation et nos marges de manœuvre resteront très faibles. D'autant que notre déficit en emploi perdure et reste très préoccupant. Cela étant dit, cette augmentation signifie que les dotations passées font désormais parties de notre socle.

M. FOURCADE souhaite connaître les clés de répartition des moyens entre les universités. M. MARTINA lui répond que le procédé n'est ni clair ni transparent dans l'état actuel de nos informations. Trois groupes se dessinent : les universités passant aux RCE, les universités très sous encadrées (3%) et les autres (1,5%).

Concernant les moyens liés à la masse salariale, l'augmentation prévue est de 2,2 %(+1,7 millions). Cette progression est pratiquement totalement absorbée par l'augmentation des charges obligatoires. Le problème du GVT (Glissement Vieillesse Technicité) n'est pas traité alors que cette question est primordiale pour les universités.

M. MARTINA rappelle aux administrateurs que dans le fonctionnement des RCE, nous avons deux plafonds à respecter : le plafond d'emploi et celui de masse salariale. Il explique que l'élément limitatif de notre politique concerne en réalité le respect du plafond de la masse salariale. En effet, un plafond de masse salariale trop contraint peut aboutir à la situation suivante : l'université aurait des postes mais ne pourrait pas les financer.

M. MARTINA précise que les craintes qu'il exprime concernent les enveloppes budgétaires futures. Il ne s'agit pas pour lui de remettre en cause les effets structurant des RCE.

M. MARTINA profite de ce point pour répondre directement à la question diverse formulée par M. HAMARD. Dans les années à venir, la question de la gestion de l'immobilier, qu'il y ait dévolution ou non du patrimoine, sera importante. M. MARTINA rappelle que l'Université d'Angers n'est pas candidate à la dévolution. M. MARTINA connaît les nécessités de réhabilitation de certains bâtiments. Il rappelle que notre patrimoine immobilier va croître de 20 000 m² si l'on prend en compte tous nos projets.

M. SAINT ANDRE estime que la question de la dévolution du patrimoine est importante et stratégique pour l'Université d'Angers. Elle aurait mérité une étude et une présentation approfondie amenant à un débat devant le conseil d'administration avant toute prise de position de son président.

M. MARTINA lui confirme qu'une présentation détaillée sur ce sujet sera exposée aux administrateurs avant la fin de son mandat. Il estime que l'actualité chargée liée à la définition de notre stratégie d'établissement nous invite à nous concentrer sur d'autres débats. En attendant, l'urgence était de répondre au ministère. Il confirme qu'à l'heure actuelle, l'Université d'Angers n'est pas candidate à la dévolution de son patrimoine.

M. MOGUEDET précise que sur les cinq candidats à la dévolution, seuls trois sont acceptés. La configuration de leur patrimoine présente effectivement un intérêt foncier par rapport à d'éventuels promoteurs. L'Université d'Angers n'est pas dans cette configuration. Les résultats des études-diagnostics financées par la Région et la CDC sur l'état de notre patrimoine immobilier devraient préciser ces éléments.

M. MARTINA estime que le débat sur la dévolution du patrimoine sera plus pertinent s'il a lieu au regard, d'une part, des remarques de l'AERES sur le sujet et, d'autre part des conclusions des études-diagnostics.

2. Projet Idex Pays de la Loire - Bretagne

M. MARTINA présente le projet Idex Pays de la Loire – Bretagne tel qu'il sera soumis au vote du conseil d'administration du PRES LUNAM et tel qu'il a été déposé début janvier. Les conditions d'urgence dans lesquelles il a été constitué ont empêché sa présentation jusqu'alors. Il s'agit davantage d'une lettre d'intention argumentée que du projet définitif tel qu'il pourrait être mis en œuvre.

Il précise que le dossier déposé de 60 pages est forcément évolutif. Il sert à prendre date et sera certainement la base de notre argumentation mi mars lorsqu'il s'agira de défendre notre projet. Puis, si nous sommes sélectionnés suite à cette audition, nous présenterons un projet plus étoffé de plusieurs centaines de pages et à ce moment là les conseils pourront être consultés. Il rappelle l'originalité de notre dossier qui réunie les deux régions du Grand Ouest. Quelque soit le résultat, ce travail collaboratif influencera nos stratégies futures, surtout au niveau des PRES.

Notre dossier évoluera en fonction des résultats des appels à projets des Labex (Laboratoires d'excellence), des IRT (Instituts de Recherche Technologique), des IEED (Instituts d'excellence dans le domaine des énergies décarbonées), des IHU (Instituts Hospitalo-Universitaires) et des SATT (Sociétés d'Accélération du Transfert Technologique).

M. MARTINA explique que projet a connu plusieurs versions et qu'il a fallu convaincre de la légitimité du positionnement de l'Université d'Angers dans l'initiative d'excellence. Certaines universités se sentent lésées et les prochaines évolutions du projet devront également en tenir compte.

L'Etat financera l'Initiative d'excellence sous la forme d'un capital de 7,7 milliards d'euros. Ce capital ne sera vraiment dévolu aux bénéficiaires qu'après une expérience de 4 ans, d'où l'importance des intérêts des capitaux. Même si financièrement cet apport paraît relatif, la part Etat est génératrice d'un effet de levier puisque les collectivités s'engagent dans le projet et que cela aura aussi un effet de levier sur la part des capitaux privés. Ce projet Initiative d'excellence dessine de fait une carte universitaire.

Le dossier du projet « Innovation Campus Ouest » est consultable sur de site internet de l'université.

Mme SARAMITO confirme le soutien de la Région des Pays de la Loire. Elle participera aux projets de recherche futurs à hauteur de 4 millions d'euros par an

M. SCHaub félicite équipe présidentielle pour sa réactivité. Cela étant dit, il s'interroge sur le devenir de ce qui sera en dehors de l'excellence. De plus, il constate un déficit démocratique aussi bien dans le montage du dossier qu'en termes de gouvernance.

M. MARTINA précise que la gouvernance du projet n'est pas figée. Pour lui, au vu de l'implication des participants au projet, un conseil d'administration trop resserré n'est pas concevable. Cette instance peut tout à fait fonctionner à 25-30 membres. Dans tous les cas, ce projet impactera l'existence des PRES. Les PRES actuels sont très clairement perçus comme des véhicules juridiques transitoires qui évolueront avec la mise en place des Idex.

M. Boujon souhaiterait des précisions sur la question de la transition entre les pôles de compétitivité et les Idex. La notion de territorialité était importante lorsque ces pôles ont été mis en place. M. MARTINA précise qu'ils sont impliqués dans le dossier à travers toute l'interaction des Idex avec les milieux économiques.

M. DENECHERE demande quelle est la place d'Angers dans le projet d'Idex. Il s'interroge sur la place du PRES LUNAM à partir du moment où le Mans est absent.

M. MARTINA explique que le projet doit être lu sous deux strates :

- la strate scientifique (Labex, Equipex...) : Angers (représenté dans quatre Labex) et le Mans (Labex acoustique + implication dans un projet d'IRT) font parties de l'Idex puisqu'ils participent à plusieurs projets déposés dans ce cadre.

- l'autre élément constitutif de l'appel à projet des Idex est la reconnaissance des sites (résidence internationale de chercheurs, stratégie en matière de vie étudiante...). Le projet « Innovation Campus Ouest » présente également une demande en capitaux en termes de structuration de sites. Actuellement, la reconnaissance de quatre sites majeurs dans région est affichée. Effectivement, dans l'état actuel du dossier, Le Mans n'apparaît pas en tant que tel dans cette partie du projet mais des solutions sont recherchées.

Pour l'Université d'Angers, être dans l'Idex, cela signifie que d'un point de vue scientifique et d'un point de vue structuration site, Angers a un poids suffisant pour faire partie d'un projet de cette ampleur à tous les niveaux.

3. Schéma directeur du système d'information

M. SAULUE présente le schéma directeur du système d'information. Il a pour objectifs de :

- faire un état des lieux de la situation de tous les éléments liés à l'informatique (ressources humaines, équipements, infrastructures, circuits de décisions, organisation, marchés publics)
- faire apparaître les besoins non encore résolus, après consultation des utilisateurs
- définir les projets à mettre en place dans le futur pour améliorer l'organisation et le service à l'utilisateur.

M. COADOU est défavorable à « l'incitation forte à des mutations internes » proposée par le schéma directeur. M. MARTINA explique qu'il n'y a pas d'obligation, ce point est lié au regroupement par pôle. Il ne s'agit pas que de mobilité géographie mais également de mobilité fonctionnelle justifiée par une évolution des compétences.

M. HAMARD relate les inquiétudes sur site de voir disparaître l'informaticien de proximité au profit d'une brigade mobile de dépannage ou d'une externalisation de ce service.

Le schéma directeur du système d'information est approuvé à la majorité avec 20 voix pour et 3 abstentions. Le qualificatif « forte » de l'incitation aux mutations internes est supprimé.

4. Ressources humaines

4.1. Calendrier de la campagne d'emplois 2012

M. MARTINA présente le calendrier de la campagne d'emplois 2012. Il précise que le CA sera informé en juillet de l'état d'avancement de la campagne d'emplois. Ce calendrier sera actualisé des modifications du planning des réunions du CA et du Bureau annoncées en début de séance.

4.2. Personnels contractuels

M. MARTINA explique que le document présenté répond en partie à une question de M. LEMAÎTRE qui demandait un état des lieux sur le sujet en conseil d'administration. Il rappelle la diversité des statuts des personnels contractuels. M. MARTINA précise qu'un point plus complet pourra être présenté aux administrateurs lors de la présentation du bilan social au CA du 19 mai 2011. Actuellement, l'université compte 16 personnels contractuels en CDI.

4.3. Procédure de recrutement et de renouvellement des PAST

M. MARTINA présente la procédure de recrutement et de renouvellement des PAST. Mme FAVREAU exprime son désaccord sur l'encadrement de l'évolution des rémunérations en cas de renouvellement. Les commissions mixtes doivent avoir une marge de manœuvre quant à la rémunération lors de renouvellement. Elles doivent pouvoir proposer un recrutement et une rémunération responsable au président, qui reste le seul décisionnaire en la matière. Mme FAVREAU souhaiterait que la mise en œuvre de cette procédure fasse l'objet d'une évaluation à l'issu d'une année de fonctionnement permettant d'identifier les problèmes rencontrés par les composantes.

M. MARTINA estime que l'université a déjà rencontré de nombreuses situations de renouvellement de PAST depuis 2 ans, une politique d'établissement sur ce point est nécessaire. Par ailleurs, il n'est pas favorable à la concurrence par la rémunération pour le recrutement des enseignants ou des chercheurs. Notre dynamisme doit jouer un rôle d'attractivité indéniable.

La procédure de recrutement et de renouvellement des PAST est approuvée à la majorité avec 19 voix pour et 2 abstentions.

4.4. Mise à jour des primes de responsabilités pédagogiques 2010-2011 suite à l'habilitation des Masters métiers de l'enseignement

M. MARTINA présente la mise à jour des primes de responsabilités pédagogiques 2010-2011 suite à l'habilitation des Masters métiers de l'enseignement. Elle est approuvée à l'unanimité avec 21 voix pour.

5. Dispositions budgétaires et affaires statutaires

5.1. Demandes de subvention : SAIC, Institut Confucius

M. MOGUEDET présente la demande de subvention du SAIC de 80 000 euros pour la valorisation, versée par la Direction de la Recherche dans le cadre de la répartition des dépenses prévisionnelles recherche 2011. Elle est approuvée à main levée à l'unanimité avec 21 voix pour.

Il présente la demande de participation financière de l'université à l'institut Confucius de 14 000€ pour 2011. Elle est approuvée à l'unanimité avec 21 voix pour.

5.2. Convention avec le CROUS concernant les connexions réseau dans les cités universitaires

La convention avec le CROUS concernant les connexions réseau dans les cités universitaires est approuvée à l'unanimité avec 21 voix pour.

5.3. Convention de partenariat relative à la participation de l'Université d'Angers aux missions de la Maison Départementale des Personnes Handicapées de Maine et Loire

M. MOGUEDET présente la convention de partenariat relative à la participation de l'Université d'Angers aux missions de la Maison Départementale des Personnes Handicapées de Maine et Loire.

La convention de partenariat relative à la participation de l'Université d'Angers aux missions de la Maison Départementale des Personnes Handicapées de Maine et Loire est approuvée.

Cette décision a été adoptée à main levée à l'unanimité avec 21 voix pour.

5.4. Modifications du code des statuts et règlements de l'Université d'Angers : commission vie étudiante, commission d'évaluation, comité de suivi Licence et Licence professionnelle

M. MOGUEDET présente les demandes de modifications du code des statuts et règlements de l'Université d'Angers. Une modification porte sur la composition de la commission vie étudiante et d'autres concernent la création d'articles formalisant la commission d'évaluation et le comité de suivi Licence et Licence professionnelle. Ces modifications sont approuvées à l'unanimité avec 21 voix pour.

6. Enseignements et vie étudiante

6.1. Répartition budgétaire des crédits FSDIE

M. DELABAERE présente la répartition budgétaire des crédits FSDIE. Elle est approuvée à l'unanimité avec 21 voix pour.

6.2. Convention relative à la licence professionnelle Agriculture biologique – Production – conseil – certification – commercialisation (IUT)

M. DELABARE présente la convention relative à la licence professionnelle Agriculture biologique – Production – conseil – certification – commercialisation et son annexe budgétaire (IUT). M. DELABAERE propose 2 modifications aux articles 2 et 11. Elles sont approuvées sous réserve des modifications suivantes : - article 2 : Ajout au 7^{ème} paragraphe, fin de la 2^{ème} phrase : « sauf pour les enseignants du groupe l'ESA qui facture directement à l'IUT »,

- article 11 : modification de la durée du contrat d'établissement

Cette décision a été adoptée à l'unanimité avec 21 voix pour.

Mme GUEHO demande une vérification sur la possibilité comptable de la modification de l'article 2. Après examen, l'aménagement proposé à l'article 2 n'étant pas réglementaire, il est rédigé de la manière suivante : « (sauf pour les enseignants du groupe ESA, établissement d'Enseignement Supérieur, avec lequel une convention pour paiement des heures complémentaires d'enseignement sera établie) ».

6.3. Convention relative au Master Sciences et technologies, spécialité : «Ingénierie des Systèmes et Management de Projets » (ISMP) avec l'Université ABDELMALEK ESSAADI (TANGER TETOUAN) (ISTIA)

M. DELABAERE présente la convention relative au Master Sciences et technologies, spécialité : «Ingénierie des Systèmes et Management de Projets » (ISMP) avec l'Université ABDELMALEK ESSAADI (TANGER TETOUAN) (ISTIA). Il précise qu'il s'agit d'un partenariat ISTIA-CUFCo et que les tarifs ont été approuvés en CA le 25 mars 2010 (VAE – tarifs masters).

La convention relative au Master Sciences et technologies, spécialité : «Ingénierie des Systèmes et Management de Projets » (ISMP) avec l'Université ABDELMALEK ESSAADI (TANGER TETOUAN) (ISTIA) est approuvée à l'unanimité avec 21 voix pour.

7. Procès-verbaux des CA du 07 octobre 2010, du 18 novembre 2010 et du 09 décembre 2010

Les procès-verbaux des CA du 07 octobre 2010, du 18 novembre 2010 et du 09 décembre 2010 sont approuvés à l'unanimité avec 21 voix pour.

8. Information : décisions prises par le président par délégation d'attribution du CA

Conformément à l'article L712-3 du code de l'Education, le président rend compte, dans les meilleurs délais, au conseil d'administration des décisions prises en vertu de sa délégation.

L'ordre du jour étant épuisé, M. MARTINA lève la séance à 18H30.

**Le Président
de l'Université d'Angers,
Daniel MARTINA**



**Le Directeur général des services
de l'Université d'Angers,
Henri-Marc PAPAVOINE**

